Réplique de M. Lockroy

M. Lockroy monte à la tribune.

Cris : Aux voix ! aux voix !

M. le Président. — On a toujours le droit de répondre à un ministre.

M. Lockroy. — M. le ministre est loin de m'avoir donné satisfaction ; mais il a fait preuve d'un esprit de réforme et je tiens à constater publiquement la déférence de son langage avec celui des ministres de la marine d'il y a trois ou quatre ans.

M. Gérault-Richard. — Comme Barbey. (Rires.)

M. Lockroy approuve les déclarations du ministre de la marine. Tant qu'il persévèrera dans cette voie, dit-il, il peut compter sur le concours de tous ceux qui aiment la République et veulent la France grande et glorieuse. (Applaudissements répétés).

M. l'amiral Besnard se lève et serre longuement la main à M. Lockroy lorsqu'il descend de la tribune.

M. Guieysse présente quelques observations et la discussion générale est close.

DISCUSSION DES CHAPITRES

Les chapitres 1 à 11 sont adoptés.

Mon d'Hulst, sur le chapitre 12 (personnels médical et hospitalier et personnel religieux des différents cultes). — Je demande une augmentation de crédit pour faciliter l'avancement des professeurs de l'Ecole navale. C'est un crédit que le gouvernement avait proposé et que la commission a supprimé. Ce n'est donc qu'un rétablissement de crédit.

M. Thomson, rapporteur. — La situation de ces professeurs est moins intéressante que celle de nos officiers, dont l'avancement est moins rapide.

L'amendement est repoussé.

M. Guieysse demande un relèvement de salaire pour les ouvriers des ports. Cet amendement, repoussé par la commission et le gouvernement n'est pas adopté.

Les chapitres 11 à 14 sont adoptés.

M. le Président. — J'ai reçu une demande d'interpellation sur l'ingérance du clergé dans l'armée. (Très bien à l'extrême gauche. Ah ! Ah ! ironiques au centre.)

Cette interpellation sera discutée, sur la demande du gouvernement, après le budget. (Très bien au centre.)

LES TROUBLES DU PONT SAINT-VINCENT

M. Chapuis pose une question sur les troubles du Pont Saint-Vincent et demande qu'on empêche les ouvriers étrangers de travailler à la construction de nos forts.

M. Ribot. — Le ministre de la guerre s'est expliqué à ce sujet pendant le budget. Il a donné les ordres nécessaires pour faire cesser ces abus. (Très bien, très bien).

M. Dejeante demande de transformer la question en interpellation ; cette transformation est repoussée.

La prochaine séance est fixée à jeudi. Séance levée à 7 heures 10.

SÉNAT

Séance du mardi 12 mars 1895

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Challemel-Lacour, président.

Les prestations

On reprend la discussion sur la réforme du régime des prestations.

M. Brunet développe les différences qui existent entre les prestations et l'ancienne corvée ; les conseils généraux n'ont jamais réclamé la suppression des prestations ; la question ne passionne pas l'opinion.

L'orateur critique le projet qui amènera des complications et des injustices.

MM. Waddington, Sébline, E. Labiche, Trarieu, prennent ensuite la parole.

Un amendement de M. Sébline, abolissant la prestation et lui substituant des centimes additionnels départementaux, est pris en considération. (Mouvement prolongé).

Séance jeudi. La séance est levée.

LA GUERRE ENTRE LA CHINE & LE JAPON

Tokio, 11 mars. — Après la prise de Ying-tseou, le port de New Chang, les forces japonaises se concentrèrent à la Ta-Jang Thin, puis elles attaquèrent de nouveau les Chinois, samedi. La déroute de l'armée du général Sung fut complète. L'artillerie japonaise décima les fuyards. Les Chinois n'eurent pas moins de deux mille morts.

Avant d'abandonner Ten Chan-Tai, les Chinois y mirent le feu ; les Japonais trouvèrent la ville en cendres.

Dans le Nord, l'armée du général Kajura, qui opère vers Mou-Kden, après avoir battu et rejeté les Chinois vers l'Ouest, a occupé Ben-Sho-Dan. Elle a incendié cette ville dans un but stratégique, et s'est ensuite repliée sur le Liao-Ho.

New-York, 11 mars. — Une maison de New Haven vient d'expédier deux millions de cartouches en Chine et a commencé l'exécution d'une nouvelle commande.

LA PROTECTION INTERNATIONALE

DES MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE

En règle générale, le fabricant, le commerçant appose sur les articles qu'il fait ou qu'il débite, une marque qui est comme sa signature, qui constitue une preuve d'origine, une garantie de qualité. Lui prendre sa marque, c'est lui faire une concurrence déloyale auprès de sa clientèle, c'est lui dérober sa réputation, fruit de ses efforts, couronnement de son habileté professionnelle, de sa probité commerciale. Aussi la loi a-t-elle prévu et puni les faits de cette nature.

Mais la loi ne s'applique qu'à l'intérieur des frontières, et aujourd'hui le commerce est devenu international sur une vaste échelle. Il y a donc, dans un grand nombre de cas, *utilité majeure à se* faire aussi protéger au dehors. C'est pour faciliter à chacun l'accès des pays étrangers dans de bonnes conditions de sécurité, que, par une convention conclue le 20 mars 1883, il a été formé une « Union pour la protection de la propriété industrielle », qui comprend aujourd'hui seize Etats (1).

Par l'effet de cette convention, les ressortissants de chacun des pays contractants jouissent, dans toute l'étendue de l'Union, de la même protection que les nationaux et du même recours légal contre toute atteinte portée à leurs droits; mais cela, sous réserve de l'accomplissement des formalités et des conditions imposées aux nationaux par la législation intérieure de chaque Etat.

Cette restriction présentant des inconvénients assez graves, plusieurs gouvernements se sont mis d'accord pour l'atténuer en matière de marques, et ont signé à Madrid, le 14 avril 1891, un arrangement pour l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce. Le but et la portée de cet arrangement, ainsi que les conditions et formalités à remplir pour bénéficier de ses dispositions, sont sommairement exposés dans cet article, qui ne peut manquer d'intéresser un certain nombre de nos concitoyens.

***

D'après la convention de 1883, un Français qui veut s'assurer le droit de poursuivre les contrefaçons commises dans le ressort de l'Union doit opérer le dépôt de sa marque dans tous les pays signataires. Naturellement, il en résulte des formalités longues et coûteuses. L'arrangement de 1891 a pour but de simplifier dans une très large mesure cette opération.

En effet, une demande unique est faite dans le pays d'origine de la marque et transmise par l'Administration locale au « Bureau international de la propriété industrielle », organe central officiel de l'Union, à Berne (Suisse). Celui-ci, après avoir procédé à l'inscription au Registre international, avise à son tour les Etats dans lesquels l'arrangement est en vigueur, et dès lors la protection est de droit dans toute l'étendue de l'Union restreinte, l'enregistrement international déployant dans chaque pays adhérent les mêmes effets que si le dépôt y avait été affectué directement. L'avantage se résume donc en ceci : *L'intéressé* ne doit faire qu'un seul dépôt par marque dans son propre pays. On voit immédiatement combien cette procédure est plus simple, plus expéditive et plus économique que l'ancienne.

***

Les formalités à remplir pour faire enregistrer une marque internationale sont, du reste, fort simples. Un décret en date du 25 avril 1893 les a ainsi fixées :

En premier lieu, le propriétaire de la marque doit la déposer, si elle ne l'est déjà, pour l'enregistrement intérieur. On s'adresse pour cela au greffe du tribunal de commerce, ou, s'il n'y a pas de tribunal de commerce dans l'arrondissement, à celui du tribunal civil. Les frais de ce dépôt sont minimes.

Après cela, on adresse au ministère du commerce et de l'industrie à Paris une requête ou demande sur papier libre, tendant à obtenir l'inscription de la marque sur le registre international à Berne; on rédige cette demande comme on veut, la formule la formule la plus simple est la meilleure, et on y joint les pièces suivantes :

1. Trois exemplaires de la marque, collés ou imprimés chacun au milieu d'une feuille de papier de 18 centimètres de côté.

2. Un cliché typographique destiné à imprimer la marque dans le recueil mensuel du Bureau international. Ce cliché doit mesurer en épaisseur 24 millimètres ; en longueur et largeur, au moins 15 millimètres, au plus 10 centimètres (on admet par tolérance jusqu'à 12 centimètres). Lorsque la couleur constitue l'un des éléments constitutifs de la marque, on joint trente exemplaires imprimés sur papier.

3. Le récépissé d'une somme de 25 francs, versée à la caisse du trésorier-payeur général ou du receveur particulier et le talon d'un mandat postal de cent francs envoyés au Bureau international de la propriété industrielle, à Berne. Ces deux sommes représentent les droits et frais d'enregistrement.

Moyennant l'accomplissement de ces formalités, tout fabricant ou négociant ayant en France son établissement est protégé de plein droit dans les pays suivants, qui ont actuellement ratifié l'arrangement : Belgique, Espagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse, Tunisie, en outre de son propre pays. Cette protection s'étendra « ipso facto » à tous les Etats qui adhéreront dans la suite; elle dure vingt ans, et peut-être renouvelée au moyen de l'accomplissement des formalités énumérées plus haut. Cependant, lorsqu'une marque cesse de jouir de la protection légale dans le pays d'origine, l'enregistrement international interrompt en même temps ses effets. Mais le renouvellement du dépôt national suffit pour mettre fin à cette interruption.

(1). Ces Etats sont : la France, avec ses colonies; la Belgique; le Brésil; le Danemark; la République Dominicaine; l'Espagne, avec ses colonies; les Etats-Unis; la Grande-Bretagne, avec la Nouvelle-Zélande et le Queensland, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas avec leurs colonies; le Portugal; la Serbie; la Suède; la Suisse et la Tunisie.

NOUVELLES DU JOUR

La France aux fêtes de Kiel — Pas d'entente avec la Russie

Paris 12 mars. — Le *Soleil* reçoit de St-Pétersbourg une longue lettre. On sait que ces correspondances font autorité. En voici quelques extraits :

« La plupart de vos journaux ministériels ont affirmé avec force détails à l'appui que la décision prise au quai d'Orsay d'assister à la cérémonie de Kiel avait été prise avec une entente complète et détaillée avec le cabinet de Saint-Pétersbourg.

» Je crois pouvoir vous déclarer qu'il n'en est rien et qu'il s'agit ici d'une simple manœuvre destinée à tromper l'opinion.

» Que la nouvelle de l'acceptation ait été officieusement transmise au ministère russe, c'est trop évident; que le gouvernement français se propose d'envoyer à Kiel une force navale à peu près identique à celle que nous enverrons nous-mêmes, c'est bien probable. Mais je crois pouvoir dire que l'entente s'arrête là.

» Il n'est pas vrai que la question des effectifs et des navires ait été résolue d'un commun accord. Comment aurait-elle pu l'être, aucune décision n'ayant encore, chez nous, été prise à cet égard ?

» Il n'est pas vrai non plus que l'escadre française doive en toute occasion évoluer avec l'escadre russe. Ni le gouvernement français ni le gouvernement russe n'avaient le droit de prendre cette décision.

» A Kiel, le maître de la maison, c'est l'empereur Guillaume, et on peut supposer qu'il se fera un malin plaisir d'encadrer la flotte française entre la flotte allemande et la flotte italienne. L'occasion est trop belle pour la manquer. »

Manifestations contre l'envoi de nos navires à Kiel

Paris, 12 mars. — La préfecture de police avait été informée que demain, sur le passage de la compagnie du 200e régiment, allant s'embarquer à la gare de Lyon, des manifestations auraient lieu avec un caractère de protestation contre l'envoi de nos navires à Kiel.

Une importante invention

Paris, 12 mars. — Du *Gil Blas* de demain :

« M. le docteur Weber, professeur à Neufchatel, et M. Place, capitaine de cavalerie en non-activité, viennent d'inventer un pétard-torpille-avertisseur, que le ministre de la guerre a adopté pour le service de l'armée.

» Ce pétard permettra d'assurer en toutes circonstances la sécurité des colonnes en marche ou en station et d'accroître la valeur des défenses préparées dans les régions frontières du territoire, notamment pour couvrir les approches des forts et des magasins. »

Le cas d'Alfred Valabrègue

Paris, 12 mars. — La *Libre Parole* revient sur le cas d'Alfred Valabrègue :

« Quel scandale veut-on étouffer ? Ne s'agirait-il pas d'une affaire de décorations dans laquelle seraient compromis un ex-ministre et son chef de cabinet ? Nous attendons une réponse. »

Naufrage du « Czarina ». — Un yacht impérial Le sort des passagers

Paris, 12 mars. — Le *Globe* publie une dépêche d'Athènes annonçant que le yacht impérial russe *Czarina*, ayant à bord M. Onou, ambassadeur de Russie à Athènes, a fait naufrage hier dans le golfe de Patras.

Le sort de l'ambassadeur et des officiers présents à bord est inconnu. Deux navires de guerre grecs sont partis du Pirée pour porter secours au navire en détresse.

M. Onou, ambassadeur de Russie, se portait au-devant de l'*Etoile polaire* sur laquelle se trouve le tsarewitch qui, comme on le sait, va faire une villégiature à Corfou afin de rétablir sa santé.

L'*Etoile-Polaire* est arrivée à Corfou sans incident.

Un incident en mer

New-York, 12 mars. — Le vapeur américain *Alliança*, venant de Colon, se trouvait le 8 mars, en vue de Cuba, à six milles du cap Hay, lorsqu'un vaisseau de guerre espagnol qui se trouvait à deux milles et demi tira deux coups à blanc après l'échange des saluts réglementaires.

L'*Alliança* hissa son pavillon, salua de nouveau et continua sa route.

Le navire espagnol tira trois coups de canon contre l'*Alliança* et lui donna la chasse. Mais le vapeur américain, qui n'avait pas été atteint, put échapper, grâce à sa vitesse supérieure.

L'incident a été porté à la connaissance de M. Gresham, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Une interpellation sur « l'ingérance cléricale » dans l'armée

Paris, 12 mars. — M. Rabier, député du Loiret, vient d'aviser le président du Conseil qu'il avait l'intention de l'interpeller au sujet de « l'ingérence cléricale dans l'armée » (sic).

C'est là le fait général qu'entend viser M. Rabier.

Le fait particulier qui motive l'interpellation du député du Loiret est l'assistance du général Boussenard, commandant du cinquième corps et de ses officiers, en uniforme, à une cérémonie religieuse organisée par l'Œuvre de l'armée.

Il a été convenu entre le président du Conseil et M. Rabier que l'interpellation viendrait immédiatement après le vote du budget.

La taxe du pain

Paris, 12 mars. — MM. Aynard, Descubes et une cinquantaine de leurs collègues vont déposer une proposition tendant à l'abrogation de la loi de 1791, relative à la taxe du pain.

La Commission des Conventions

Paris, 12 mars. — Voici le procès-verbal de la Commission des Conventions :

« M. Bindner fait la critique des Conventions de 1883. Il ne peut s'expliquer le changement d'opinion de M. Raynal, qui, comme conseiller général de la Gironde, s'était montré hostile aux Compagnies. Il estime que les conventions ont causé à l'Etat un préjudice considérable. Les deux milliards dépensés pour la construction du troisième réseau sont des capitaux placés à fonds perdus. »

La Porcherie de Cempuis

Paris, 12 mars. — M. Deville, conseiller municipal, va poser au directeur de l'assistance publique, en séance publique, une question qui produira une grande sensation. Il réclamera des explications au sujet de certaines expériences pratiquées sur des enfants au fameux orphelinat de Cempuis.

Il est nettement établi dans les procès-verbaux de la commission de surveillance que plusieurs investigations sur les enfants de l'un et de l'autre sexe ont été faites par un des membres de cette commission, lors de ses visites à Cempuis, il s'agissait de relever chez ces enfants les progrès de la puberté et cela en présence de leurs camarades auxquels on avait imposé les fonctions de secrétaires.

Le plus fort est que le représentant du conseil municipal qui s'est livré à ces investigations est le docteur B..., un ardent partisan de la laïcisation et qu'il a été si loin dans ses agissements qu'il s'est attiré un blâme du directeur Robin lui-même.

Les affaires de chantage

Paris, 12 mars. — Le dossier des affaires de chantage Allez est revenu du parquet chez le juge d'instruction, qui a rendu une ordonnance de non-lieu. L'affaire est donc enterrée. Est-ce définitivement ?

La grève des ouvriers allumettiers

Paris, 12 mars. — Une grève vient d'éclater à la manufacture d'allumettes de Pantin-Aubervilliers. Les grévistes donnent comme motif, la mauvaise qualité du bois qui leur est fourni par l'Etat.

Quelque soit le bien fondé de ces réclamations, on est en droit de se demander, devant certains faits, si la grève des allumettiers n'est pas due plutôt à une entente avec le syndicat des chemins de fer, dit syndicat Guérard.

On sait en effet que les délégués des tabacs et allumettes ont déclaré vouloir se solidariser avec les employés de coalition, ne les visait pas. Or, hier soir, M. Guérard, secrétaire du syndicat des chemins de fer, assistait à une réunion des allumettiers où, logiquement, il n'avait rien à faire et prononçait ces paroles caractéristiques :

« Nous sommes menacés par ce projet de loi réactionnaire; ne restons pas inactifs. Qui sait? C'est peut-être la corporation des allumettes qui mettra le feu aux poudres. »

Rappelons que le syndicat des allumettiers de Pantin-Aubervilliers est rattaché à la fédération nationale des ouvriers allumettiers de France.

Les syndicats s'arrangent respectivement comme ils l'entendent; mais si la grève de l'un d'entre eux dure plus de quinze jours, la fédération peut proclamer la grève générale.

Le fait a eu lieu déjà en 1893. Le directeur de la manufacture d'Angers se dit bien sûr de ses ouvriers; mais, d'autre part, des velléités de grève se sont déjà produites à Marseille dans la journée de samedi. Il n'y aurait donc rien d'impossible à ce qu'une nouvelle grève générale éclatât, ayant cette fois un caractère politique.

Paris, 12 mars. — Une réunion des grévistes des manufactures d'allumettes a décidé à la presque unanimité de continuer la grève.

Des délégués ont déclaré que les manufactures de provinces n'attendaient que ce signal pour prendre part au mouvement.

Le député sans patrie Faberot, qui présidait la réunion, a été conspué parce qu'il engageait les grévistes au calme.

La comtesse de Paris en France

Paris, 12 mars. — Mme la comtesse de Paris, venant de Stowe-House, est arrivée ce soir à 7 heures à la gare du Nord, en compagnie de la princesse Hélène. Sur le quai de la gare, les augustes visiteurs ont été reçus par le duc et la duchesse de Chartres.

Le duc de Chartres a baisé la main de la comtesse de Paris qui a embrassé la duchesse de Chartres.

Un bouquet a été offert à la princesse Hélène. Une vingtaine de personnalités étaient représentées, parmi lesquelles : le vicomte de Cheville, M. Camille Dupuy, etc.

Après avoir dîné au buffet de la gare, dans un salon réservé, Mme la comtesse de Paris, la princesse Hélène, le duc et la duchesse de Chartres et M. Camille Dupuy sont partis directement pour Chantilly, où leur séjour sera d'une semaine environ. Des réceptions et des invitations à demeure auront lieu à cette occasion. M. Dufeuille passera la journée de demain à Chantilly.

Suicide de l'Intendant Genty à Marseille

Marseille, 12 mars. — L'intendant Edouard Genty, du 15e corps d'armée, s'est suicidé aujourd'hui en se jetant par la fenêtre du 3e étage de sa maison. La mort a été instantanée. L'intendant Genty qui souffrait d'une maladie de la moëlle épinière, était en outre très affecté de sa prochaine mise à la retraite.

Les troubles de Rive-de-Gier. — Arrestation de sept Allemands

Rive-de-Gier, 12 mars. — L'enquête sur la bagarre qui s'est produite dans la nuit du onze mars, et au cours de laquelle des ouvriers verriers étrangers ont attaqué des passants et blessé un ouvrier français, vient d'amener l'arrestation de sept ouvriers allemands.

L'ouvrier français blessé va aussi bien que possible.

L'inondation de l'Allier

Le Puy, 12 mars. — L'inondation de l'Allier continue, quoique lentement. Un grand nombre de maisons de Brassac sont couvertes par l'eau. Les habitants ont pris la fuite. Les récoltes sont perdues.

A Notre-Dame du Port, les habitants se sont laissés surprendre et n'ont été sauvés qu'à l'aide de barques. Deux affluents de l'Allier, la Lauge et l'Allagnon, causent des dégâts considérables.

Un monstre

Paris, 12 mars. — Une domestique, Victorine Leroy, en service à Saint-Maurice, près Charenton, a coupé la tête et les bras à un enfant qu'elle venait de mettre au monde, puis a jeté le cadavre dans les cabinets d'aisance.

Une allocution de l'Empereur d'Allemagne

Berlin, 12 mars. — L'Empereur a ouvert la séance de la commission du Conseil d'Etat par une allocution dans laquelle on remarque le passage suivant :

« Le malaise persistant de l'agriculture impose au gouvernement l'obligation de rechercher les moyens et les mesures propres à augmenter le produit de l'exploitation du sol et d'écarter les dangers auxquels sont exposées les populations rurales. C'est pour atteindre ce but que j'ai convoqué la commission du conseil d'Etat.

» Ce sera pour moi une satisfaction de voir cette assemblée présenter des propositions de nature à être réalisées et suivre dans ses délibérations des tendances propres à faire cesser autant que possible la dépression à laquelle est soumise l'agriculture, sans léser les autres intérêts légitimes et sans porter atteinte aux prescriptions contenues dans les traités. »

Le comte Guillaume de Bismarck

Berlin, 12 mars. — La *Correspondance de Berlin* annonce que le comte Guillaume de Bismarck, président du gouvernement à Hanovre, est nommé président supérieur de la Prusse orientale.

La marine anglaise

Londres, 12 mars. — A la Chambre des Communes, M. Robertson, au sujet de l'examen du budget de la marine, a fait la déclaration suivante :

« La somme de 22 millions de livres affectée au programme des constructions a été dépensée avec une légère économie et 70 vaisseaux compris dans ce programme sont déjà en service ou prêts à y être mis.

» Le personnel de la flotte est augmenté de 12.500 hommes. Depuis deux ans, l'essai de recrutement fait dans la marine marchande n'a pas réussi.

» Le travail de huit heures par journée dans les chantiers et arsenaux de l'Etat a été très satisfaisant.

» Il y a dix ans, le budget de la marine était de 12 millions de livres sterling et comprenait 53.000 hommes ; cette année le budget est de 18 millions de livres sterling et comprend 88.000 hommes. La flotte est aujourd'hui le double de ce qu'elle était il y a 10 ans.

» Le programme des travaux à exécuter à Porsthmouth, à Douvres, à Gibraltar, à Hong-Kong sera couvert par un emprunt d'environ 12 millions six cent vingt mille livres sterling. »

L'Italie et l'Allemagne

Rome, 12 mars. — Le *Corriere di Napoli* croit savoir que l'empereur Guillaume a écrit au roi Humbert pour lui exprimer son désir de le voir assister en personne aux fêtes de Kiel.

Le même journal se fait l'écho du bruit suivant lequel M. Crispi aurait une entrevue avec le chancelier de Hohenlohe, à l'occasion du prochain voyage de Guillaume II à Monza.

Désordres graves à la Nouvelle Orléans

Nouvelle-Orléans, 12 mars. — Des conflits sanglants ont éclaté hier soir et ce matin entre des portefaix nègres et des portefaix blancs du port. Ce matin, vers sept heures une cinquantaine d'emballeurs de coton ont fait feu sur des nègres qui allaient travailler à bord d'un vapeur; ils en ont tué douze.

Un autre conflit avait déjà eu lieu près du marché français, au cours duquel un nègre avait été tué, plusieurs autres blessés.

Une tempête

Paris, 12 mars. — Une dépêche de Lisbonne annonce qu'une violente tempête sévit sur le centre du Portugal.

Alger, 12 mars. — Depuis hier une tempête de vent et de grêle s'est abattue sur le littoral. La mer est démontée. La nuit dernière, les vagues ont enlevé le *Titan*, énorme grue de 300 tonnes, un des plus puissants appareils de levage.

Le *Titan* avait coûté deux cent mille francs.

Madrid, 12 mars. — Une terrible tempête règne à Cadix. Trois navires ont fait naufrage. Deux se sont échoués ; leurs équipages ont été sauvés.

On a été obligé d'ajourner le lancement du *Charles V*.

Le droit d'accroissement

Mgr l'évêque d'Angers a écrit au ministre des cultes, au sujet du nouvel impôt qui menace les congrégations religieuses. Après avoir rappelé les observations présentées sur ce point par Mgr l'évêque de Nancy à M. le président de la République dans une lettre qui a été louée par le Saint-Père, l'évêque d'Angers montre quel lourd fardeau la taxe d'abonnement imposerait aux congrégations de son diocèse, particulièrement à la plus importante de toutes, celle du Bon Pasteur, qui, dans la seule maison d'Angers, élève à peu près gratuitement 736 enfants du peuple, et qui, déjà, paye le droit de se dévouer ainsi par des contributions plus fortes que celles des plus riches industriels ou propriétaires de la région.

M. Félix Faure à Rouen et au Havre

M. le président partira de Paris mardi matin, 16 avril, et arrivera à Rouen vers midi. Déjeuner et réception officielle. Visite d'un hôpital, une caserne, une fabrique; dîner à la préfecture, soirée à l'Hôtel de Ville. Le lendemain matin, départ par train spécial; arrêt à la gare d'Yvetot, à Bolbec; déjeuner à Lillebonne. De là, il gagnera en voiture Saint-Romain, puis Montivilliers d'où, par chemin de fer, il ira au Havre, où il sera reçu également avec les honneurs officiels.

Le lycée de Laval

L'affaire du lycée de Laval est terminée. Les lycéens vont rentrer et les parents payeront la casse.

Les représailles de la France vis-à-vis du Vénézuela

Paris, 12 mars. — C'est dans l'après-midi d'hier que M. Gil Fortoul, ministre du Vénézuéla à Paris, a reçu ses passeports du gouvernement français. Toutes les relations sont donc interrompues entre la France et le Vénézuéla. C'est le chargé d'affaires de Bolivie à Paris qui a maintenant en main les intérêts des quelques Vénézuéliens qui habitent Paris.

La légation du Vénézuéla a d'ailleurs télégraphié au président de la République vénézuélienne pour lui signaler l'impression défavorable et le mécontentement causé en France par le sans-façon dont le président vénézuélien avait agi vis-à-vis du ministre de France à Caracas.

Le *New York Herald* annonce que le gouvernement belge, ne pouvant exercer de représailles à l'égard du Vénézuéla, attendu que ce pays n'a pas de représentant diplomatique en Belgique, se proposerait de publier une protestation contre l'expulsion par le président de la République vénézuélienne du chargé d'affaires.

Réunion du conseil des ministres

Paris, 12 mars. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Félix Faure.

M. Félix Faure a Sathonay

Le président de la République a fait savoir que son voyage à Sathonay aurait un caractère exclusivement militaire. Il ne sera accompagné que par les ministres de la guerre et de la marine. La date de ce voyage n'est pas encore définitivement arrêtée.

Le budget de la marine

Les ministres se sont entretenus du budget de la marine. L'amiral Besnard a fait connaître l'état de notre flotte et de notre armement. Il a indiqué ensuite le sens des déclarations qu'il fera à la tribune.

La situation a Madagascar

Le ministre de la guerre a communiqué au conseil une dépêche qu'il vient de recevoir du général Metzinger et datée de Majunga. Cette dépêche annonce l'arrivée à Majunga du *Shamrock* et du *Djemmah*. L'état sanitaire était bon à bord et, contrairement aux craintes exprimées, il n'est mort que cinq mulets en route. La dépêche annonce également que l'état sanitaire est excellent à Majunga, Diégo Suarez et Tamatave.

Le canal de Marseille au Rhône

Le Conseil a autorisé le ministre des travaux publics à déposer le projet de loi relatif au canal de Marseille au Rhône. Ce projet est basé sur une combinaison financière analogue à celle adoptée pour les travaux du port du Havre ; il est conçu dans le même esprit.

Les nouvelles du Tonkin

Paris, 12 mars. — La plupart des journaux ayant manifesté leur étonnement que la dépêche adressée à M. Chautemps par le gouverneur général de l'Indo-Chine ait été communiquée aux journaux hier seulement alors qu'elle rapporte un fait qui remonte au 25 février, une note officieuse s'empresse aujourd'hui d'expliquer que cette dépêche a été expédiée seulement le 2 mars d'Hanoi et que, depuis, il a fallu le temps d'informer les familles intéressées avec tous les ménagements nécessaires (*sic*).

Un complice de Dreyfus

Paris, 12 mars. — La *Patrie* croit savoir d'une source très autorisée qu'une enquête très discrète se poursuit en ce moment contre un individu habitué de la Bourse, qui aurait été en rapports très suivis avec l'ex-capitaine Dreyfus et dont les voyages fréquents en Allemagne au moment du procès du traître auraient éveillé l'attention un peu tardivement. Des renseignements particuliers venus de Berlin même auraient confirmé certains soupçons qui se font jour aujourd'hui.

M. E. Veuillot reçu par le Pape

Paris, 12 mars. — M. Eug. Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*, dont nous avons annoncé la présence à Rome, télégraphie aujourd'hui à son journal :

Rome, 12 mars, 2 heures 50. — « Je viens d'avoir la joie d'être reçu en audience particulière par le Saint-Père. Léon XIII a daigné renouveler sa bénédiction explicite pour nos travaux et exprimer la certitude que l'*Univers* sera toujours fidèle.

» Signé : Eugène Veuillot. »

Le Pape et les démocrates

Plusieurs journaux ont publié le résumé d'une prétendue lettre du Vatican au prince de Lichtenstein, condamnant l'action sociale des démocrates catholiques d'Autriche. Le *Monde* reçoit, à ce sujet, la dépêche suivante :

« Rome, 12 mars. — La nouvelle d'une lettre du Vatican à Lichtenstein est fausse. »

Les troubles de Pont-Saint Vincent

Nancy, 12 mars. — On a opéré hier soir à Pont-Saint-Vincent, une cinquième arrestation, celle d'un ancien contremaître des chantiers du fort nommé Chevrier.

On dit que, malgré les troubles, l'entrepreneur Gille n'aurait pas renoncé à employer des ouvriers italiens. Il prétend, en effet, que, vu le rabais consenti, il ne pourrait effectuer les travaux autrement.

M. Gladstone et le voiturier

Il y a quelques jours, un voiturier apportait un tonneau d'ale au château de Hawarden, résidence de M. Gladstone. Ayant besoin d'assistance pour décharger ce baril, et voyant un vieillard vêtu pauvrement, il lui cria :

« Eh ! mon vieux, donnez-moi un coup de main, je vous paierai une pinte. »

Le vieillard y consentit avec plaisir et étonna le voiturier par sa vigueur et sa dextérité ; aussitôt sa besogne faite, on le renvoya au public house.

Quelques jours après, le voiturier, ayant su que son ami de rencontre n'était autre que M. Gladstone, vint lui faire ses excuses.

Les troubles du Niger. — Scènes de cannibalisme

Liverpool, 12 mars. — Hier lundi est arrivé le vapeur *Bathurst*, qui s'est trouvé, dans la matinée du 29 janvier, à Akassa, pendant que les indigènes pillaient le quartier général de la Compagnie du Niger.

Au moment de l'arrivée du vapeur, cinq Européens et les employés indigènes de la Compagnie, au nombre d'une centaine environ, qui s'étaient réfugiés dans les étages supérieurs des maisons, s'y tenaient prudemment cachés pendant que les indigènes de Brass, en nombre d'environ dix fois supérieur, pillaient le rez-de-chaussée.

Le vapeur, ayant signalé son arrivée par un coup de canon, les agresseurs prirent la fuite, et les assiégés, croyant à la présence d'un navire de guerre, se hasardèrent hors de leurs cachettes. Le vapeur prit les assiégés à son bord.

Parmi les cinq Européens, il y avait deux officiers français de la canonnière l'*Ardent*, qui est échouée dans le Niger. Le vapeur alla ensuite à Brass. Là, un missionnaire français, qui revenait de Nembi, expliqua que les indigènes avaient tué et mangé leurs prisonniers et qu'ils lui avaient même offert un bras humain cuit dans l'huile de palme.

L'anniversaire du roi Humbert

Rome, 12 mars. — Le 14 mars prochain, anniversaire de la naissance du roi Humbert, il y aura probablement une amnistie pour certaines catégories d'individus condamnés lors des troubles de Sicile et de Carrare.

Les chefs du mouvement, entre autres le député de Felice et l'avocat Molinari, condamnés le premier à vingt-trois ans, le second à dix-huit ans de réclusion, seront exclus de la liste; maison croit à une réduction de peine pour les condamnés non amnistiés.

Comprendra-t-on le capitaine Romani dans cette amnistie ? Du côté officieux, on n'assure que le gouvernement n'en fera rien, et qu'il laissera le procès suivre son cours aux assises.

Le gouvernement italien, comme je vous l'ai déjà écrit, persiste à rendre le cas Romani solidaire du cas Frita et à ne gracier le premier que quand le second l'aura été par votre gouvernement. De plus, la pétition des Italiens résidant à Paris et qui vient de parvenir ici rend plutôt un mauvais service au capitaine Romani. La grâce, disent les officieux, aurait aujourd'hui l'air d'une reculade devant une pression de l'étranger. Bref, on ne prévoit pas encore la fin de ce fâcheux incident.

LE MARCHÉ DES LAINES DE BRESLAU

Breslau, le 6 février 1895. — D'après les données officielles, les arrivages de laines sur le marché de Breslau se sont élevés, pendant l'année 1894, à 10,500 quintaux de laine de Silésie, 3,100 quintaux de laine de Posen et 500 quintaux de laine d'autres provenances; en ajoutant à ces quantités les stocks restants de l'année précédente, et qui s'élevaient à 3,500 quintaux, l'on voit que l'approvisionnement de laine disponible du marché de Breslau s'est élevé, en 1894, à 17,600 quintaux. Ainsi qu'il est démontré ci-après, la production de laine de Silésie diminue d'année en année. En 1867, il avait été amené sur le marché de juin, 52,000 qx de laine de Silésie, contre 10,500 qx pendant l'année 1894.

Voici le détail des quantités de laine en quintaux amenées sur le marché de Breslau, pendant les dix dernières années :

Années	Laines de Silésie.	Laines de Posen.	Totaux.
1885.....	17.729	8.006	32.541
1886 .. .	18,624	11 011	36.661
1887.....	14.547	6 966	26.056
1888.....	14.729	5.739	25.584
1889.. . .	13.381	6 581	22.688
1890.....	15 148	5.091	23.510
1891.....	11 755	3 199	19.456
1892.....	12.000	4.999	19.821
1893.....	11.000	[illegible]	20 150
1894. . . .	10.500	3.100	17.600

D'après les statistiques des 43 dernières années, c'est en 1856 que l'on a payé les prix les plus élevés pour la laine de Silésie; ces prix étaient de 375 à 465 mk pour les laines superfines, de 336 à 360 mk pour les laines fines, de 294 à 324 mk pour les laines moyennes et de 264 à 279 mk pour les laines médiocres. Pendant les dix dernières années l'on a payé les prix moyens suivants :

Années	Laine superfine et laine dite électorale	Laine fine	Laine moyenne	Laine médiocre
—	Marks	Marks	Marks	Marks
1885....	225-270	172-225	150-162	120-135
1886....	183-265	152-185	120-137	100-110
1887....	195-280	104-203	135-152	125-135
1888....	225-280	190-220	156-190	115-125
1889....	205-265	170-200	148-165	120-140
1890....	195-225	167-190	145-162	126-130
1891....	185-250	162-186	145-160	125-140
1892....	190-255	158-185	140-155	118-135
1893....	190-260	155-185	136-150	105-130
1894....	180-255	140-175	110-140	95-108

E. Delsart,

Le Consul de France.

DES APPRÊTS

Huiles et graisses. — Toutes les huiles et les graisses ont été essayées et employées dans les apprêts pour adoucir, assouplir, et donner en même temps que du moelleux un peu d'hygrométrie.

Les corps gras quels qu'ils soient, sont composés d'oléine, margarine, stéarine et glycérine. Quelques-uns contiennent de la palmitine aux lieu et place de la stéarine. La glycérine a été étudiée dernièrement; il nous reste donc à examiner les propriétés de ces 4 produits: *oléine, margarine, stéarine et palmitine.*

Oléine, acide oléique. — Tous les corps gras renferment de l'acide oléique, qui est, avec la glycérine, le principe liquide des huiles. Plus un corps gras est fluide plus il renferme d'acide oléique.

L'acide oléique du commerce, souvent nommé oléine, s'obtient en grandes quantités comme résidu dans la fabrication des bougies stéariques. Si les bougies sont préparées par la chaux, c'est-à-dire si on traite le suif par la chaux, le résidu liquide est nommé oléine de saponification; si on traite le suif par l'acide sulfurique, on obtient l'oléine de distillation encore nommée huile de suif.

L'oléine de saponification est de l'acide oléique assez pur, tenant encore en dissolution une petite quantité d'acide stéarique. Colorée en brun rougeâtre assez transparent, elle est vendue plus chère que l'autre qualité et est aussi bien meilleure pour l'encollage et les apprêts, l'ensimage et la fabrication des savons.

L'oléine de distillation, altérée par l'action de la chaleur et de l'acide sulfurique, est plus brunâtre, moins transparente que la 1re. Au lieu de rappeler l'odeur du